

ARRETE n°2025-169

Portant liste d'aptitude du concours pour l'accès au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe spécialité « bibliothèque » -
Session 2025

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Vu le décret n° 2011-1882 du 14 décembre 2011 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires ;

Vu le décret n°2016-594 du 12 mai 2016 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de la catégorie B de la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu l'arrêté n°2024_110 portant ouverture des concours externe, interne et troisième concours pour l'accès au grade d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe spécialité "bibliothèque" session 2025;

Vu l'arrêté n°2025_079 du 22 mai 2025 fixant la liste définitive des candidats admis à concourir des concours externe, interne et 3ème concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe spécialité bibliothèque

Considérant le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

Considérant le schéma régional de coordination, de mutualisation et spécialisation des centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

Vu le procès-verbal des délibérations du jury d'admissibilité du 1er juillet 2025;

Vu le procès-verbal des délibérations du jury d'admission du 4 novembre 2025;

ARRETE

Article 1^{er} :

La liste d'aptitude d'accès au grade assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe- spécialité « spécialité "bibliothèque" » - session 2025 est établie comme suit :

Concours externe

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le 17/11/2025

ID : 048-284800026-20251117-2025_169-AR



Nom	Prénom
BALANDRAS	Jil
BAYLE	Marion
BERBERAT	Camille
BISSO	Mary Gaëlle
BOHN	Alexandra Marie Laure
BUQUEN	Antoine
CATALANO	Louïse
CAURIER	Erwan
CHARLANDIE	Emma
CORRIEU	Mahelys
COTTEL	Lauriane
CRESPIN	Rebecca
CUILLERDIER	Manon
DUPLA	Pauline
FARRADJI	Fatima
GULLON	Théo
HAUSS	Anne-Catherine
LECAMU	Chloé
LIBERT	Chloé
MAUGER	Cyndi
MENADEO	Mathilda
PEHAU	Patricia
RIBOULET	Manon
RINGOT MARTINE	Marie
ROZE GRANGE	Victoria
SABLJIC	Jelena

Liste arrêtée à **26** candidats.

Concours interne

Envoyé en préfecture le 17/11/2025

Reçu en préfecture le 17/11/2025

Publié le 17/11/2025

ID : 048-284800026-20251117-2025_169-AR



Nom	Prénom
AZAMBOURG	Audrey
BAIXAS	Pauline
BERARD	Aude
BERDAH-PALAZON	Floriane
BERNES	Doumengette
BONNAL	Lydie Julie
BOUTON	Marie Mélanie
COQUERON	Alice
CORNU	Cecile
DAVEZAC	Marlène
DELFOUR	Noémie
DEROME	Marion
DESCLAUX	Laure
DEVAL	Delphine
DORNIOL	Sandra
GANDON	Nicolas Georges François
JOANNES-BOYAU	Cécile
LAMIRAND	Laure Catherine Annie
LATTIE	Chloé
MARQUIS	Chloé
MARTINEZ-CAMACHO	Maria
MORILLAS	Maguy
PFENDER	Olivia
RIOS	Jordan
SCHMIDT	Lara
SIEKEL	Lou
STEINBACH	Anaïs
TOUZERY	Claire
TRUGLIO	Christophe
VIEL	Camille

Liste arrêtée à 30 candidats.

3ème concours

Nom	Prénom
AYGLON	Emilie
DELILLE	Manon Simonne Emilie
GENIEZ	Hélène Elisabeth
PUJ O ALPIN	Audrey

Liste arrêtée à **4 candidats**.

Article 2 : La date d'effet de la liste d'aptitude est fixée au **24 novembre 2025**.

Article 3 : Chaque lauréat est informé individuellement de son inscription sur liste d'aptitude.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère et des Centres de gestion partenaires, sera transmise à Madame la Préfète du Département de la Lozère, et à Monsieur le Payeur Départemental.

Fait à MENDE, le 17 novembre 2025

Le Président,



Laurent SUAU

